

AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 12 mai 2025, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance, soit :

- **Installation d'une piscine saisonnière (rectangulaire 448x246x122 cm) sur parcelle RF 2047, propriété de M. Frédéric Bolomey, route des Remparts 3 à 1376 Goumoëns-la-Jux.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 16 mai 2025 au 15 juin 2025. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité